



A38-WP/394  
TE/173  
28/9/13

## **ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION**

### **COMMISSION TECHNIQUE**

#### **PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT SUR LE POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR**

Les éléments ci-joints sur le point 33 de l'ordre du jour sont présentés à la Commission technique pour examen.

**Point 33 : Navigation aérienne — Normalisation**

33.1 La Commission examine la note A38-WP/311 présentée par la Fédération de Russie qui concerne l'utilisation de constellations multiples du Système mondial de navigation par satellite (GNSS) pour la navigation aérienne. La note contient des propositions adressées à l'OACI pour qu'elle élabore un concept pour l'utilisation du GNSS dans une configuration à constellations multiples et une politique d'application d'une telle configuration. La Commission est informée que le groupe technique compétent de l'OACI s'occupe déjà des questions liées à l'introduction de la navigation fondée sur de multiples constellations du GNSS.

33.2 La Commission examine la note A38-WP/127 présentée par l'Association du transport aérien international (IATA) qui traite de la question des mandats des équipages par l'utilisation de constellations ou de systèmes de renforcement spécifiques du GNSS. La note demande aux États de s'abstenir de délivrer des mandats pour utiliser des éléments spécifiques du GNSS à des compagnies dont ils ne sont pas l'État de l'exploitant et de permettre à ces compagnies d'utiliser tous éléments GNSS disponibles, à condition que les prescriptions pertinentes de performance de navigation soient respectées.

33.3 La Commission reconnaît que les conclusions de la douzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/12) concernant l'utilisation de constellations multiples du GNSS, reflétées dans la Recommandation 6.6 de la Conférence, demeurent applicables aux questions soulevées dans les notes A38-WP/127 et A38-WP/311, et cadrent avec l'orientation d'ensemble des deux notes.

33.4 La Commission examine la note A38-WP/208 présentée par la Fédération de Russie qui concerne certains aspects de la mise en œuvre du GNSS. En particulier, la note en appelle à l'OACI pour qu'elle élabore des orientations supplémentaires afin d'aider les États dans l'évaluation de la précision, de l'intégrité, de la continuité et de la disponibilité du GNSS, et elle propose que les spécifications existantes de l'Annexe 10 — *Télécommunications aéronautiques* concernant l'enregistrement et la conservation des données du GNSS, actuellement présentées sous forme de pratiques recommandées, soient élevées au rang de normes. La Commission convient que cette question nécessite un complément d'étude et qu'elle devrait être renvoyée au Conseil pour complément d'examen.

33.5 La Commission examine la note A38-WP/266 présentée par les Émirats arabes unis qui traite de plans de mise en œuvre des communications de données interservices dans la région MID. Les questions soulevées dans la note laissent entendre qu'il faut s'occuper des besoins à moyen et à long termes en matière de communications de données interservices. La Commission convient que la question devrait être renvoyée au Conseil de l'OACI pour complément d'examen.

33.6 Des notes d'information sont présentées par la Chine (A38-WP/193) et par la Fédération de Russie (A38-WP/207).

33.7 La Commission examine la note A38-WP/336 présentée par le Conseil international des aéroports (ACI) qui demande de mettre au point un mécanisme de prise de décision en collaboration pour les aéroports (A-CDM) en vue d'une plus grande efficacité, et invite l'Assemblée à appuyer la Recommandation 2/1, alinéa f) de l'AN-Conf/12 et la Résolution 1 de l'Assemblée générale de l'ACI (juin 2013). La note prie instamment les États d'appuyer la promotion conjointe de l'A-CDM par l'OACI, l'ACI, la Civil Air Navigation Services Organisation (CANSO) et l'IATA, ainsi que les mises en œuvre et les essais appuyés conjointement. La Commission convient que la question devrait être renvoyée au Conseil de l'OACI pour complément d'examen.